

Fédération Nationale des Infirmiers



La FNI salue l'annonce de l'ouverture de négociations conventionnelles ambitieuses pour les infirmières libérales.

Paris le 28 mai 2025. La FNI a pris connaissance de la lettre de cadrage adressée par les ministres de la Santé au directeur général de l'Assurance maladie en amont de l'ouverture prochaine des négociations conventionnelles.

En premier lieu, la FNI **salue le respect des promesses des ministres pris ces dernières semaines d'engager sans tarder les travaux conventionnels nécessaires à l'accompagnement de la refonte du métier pour prendre en compte les évolutions de la pratique infirmière en ville.** Et la FNI note que, pour la première fois, la notion de « valeur ajoutée » des infirmiers libéraux est mentionnée dans un courrier officiel.

Des bases ambitieuses sont ainsi posées par les ministres pour permettre le déploiement des nouvelles expertises infirmières avec notamment :

- La refonte de la liste des soins.
- Le développement de la pratique avancée en ville.
- La création d'une consultation plaies en accès direct.

Au-delà de l'application de la réforme du métier, comme l'a demandé la FNI, **les questions relatives à l'attractivité du métier seront abordées** ainsi que **la place des infirmiers à domicile** à travers une revalorisation des actes techniques et la reconnaissance **de leur rôle pivot** auprès des patients fragiles.

Il s'agira notamment de **la mise en œuvre du statut d'infirmier-référent contenu dans la loi Valletoux**, dans le but de renforcer la coordination des parcours à domicile pour les patients en ALD.

Six ans après son lancement, le dispositif du BSI (bilan de soins infirmiers) destiné aux patients dépendants sera évalué **et l'accent sera mis sur les patients dépendants les plus lourds.**

D'autre part, comme le souhaitait la FNI, **un modèle de rémunération devra être défini pour la mobilisation des IDEL dans la permanence des soins ambulatoires.**

En revanche la FNI prend acte de la volonté des ministres d'envisager la généralisation de l'expérimentation de l'article 51 « Equilibre ». Le syndicat rappelle que l'évaluation de ce dispositif avait soulevé des biais de sélections des expérimentateurs et s'inquiète de l'introduction d'un modèle de rémunération à l'heure, aux antipodes de l'exercice libéral.

Enfin, les ministres souhaitent aborder la question de l'équilibre territorial pour renforcer les mécanismes de régulation conventionnelle pour réduire les inégalités de répartition persistantes sur le territoire.

La FNI, première fédération représentative des infirmiers et infirmières libéraux, considère que **cette lettre de cadrage constitue une étape structurante, qui traduit une prise en compte significative des attentes de la profession. Le syndicat abordera cette négociation avec un esprit de responsabilité, de vigilance et sera déterminé à obtenir des avancées concrètes**, à la hauteur des enjeux de terrain. **Il s'agit désormais de traduire les intentions en actes, mais aussi de les financer**, pour redonner sens et attractivité à l'exercice infirmier libéral.

Contact :

Daniel Guillerm Président

Portable 06 08 84 50 27